

## **P-KLOR**

## **Section 1. Identification**

Identificateur de produit

Autres moyens d'identification

: P-KLOR

: Non disponible.

Type de produit

: Solide.

: OmniChem

**Utilisations identifiées** 

: Nettoyant en poudre moussant et chloré toutusage.

Fournisseur/Fabriquant

12205 April St Montréal, Québec Canada H1B 5M3 Tél: 1-(514) 645-6199 Fax: 1-(514) 645-6299 Courriel: info@omnichem.ca

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: CANUTEC: +1-613-996-6666 ou \*666 (cellulaire)

# Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: POUSSIÈRE COMBUSTIBLES – Catégorie 1 IRRITATION OCCULAIRE - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement**: Attention

Mentions de danger

: No Code(s) - Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 - Éviter le

rejet dans l'environnement.

P261 - Ne pas respirer les poussières.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.



## Section 2. Identification des dangers

#### Intervention

: P304 + P340 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à

l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P310 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 + P363 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou

les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer

avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage Élimination : Entreposer dans un endroit approprié.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations

locales, régionales, nationales et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification /DSNCA/ DPNCA : Aucun connu

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

: Mélange

#### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable.

Code du produit : Non disponible.

Nom des ingredients	% (p/p)	Numéro CAS
Carbonate de sodium Triphosphate de pentasodium	70 - 90 5 - 15	497-19-8 7758-29-4
Dichloroisocyanurate de sodium	1 - 5	2893-78-9

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire,



## Section 4. Premiers soins

il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les

chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

## Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux. Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur ou irritation Larmoiement Rougeur

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou

irritation rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs

stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements particuliers**: Pas de traitement particulier.



## Section 4. Premiers soins

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Moyens d'extinction** 

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de phosphore composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

# Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière.

Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.



## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Grand déversement

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté.

Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder dans un endroit approprié. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle Limites

d'expositionprofessionnelle : Aucun.

## Contrôles d'ingénierie appropriés

: l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin

de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

# Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.



# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection de la peau

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et **Protection des mains** 

résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du

risque indique que cela est nécessaire.

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée

et aux risques encourus.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection

de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause.

**Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est

conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un

programme de protection pour assurer un ajustement.

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

**État Physique** : Solide. (Poudre.)

Couleur : Blanc Odeur : Chlore.

Seuil olfactif : Non disponible.

pН : 11.6 [Conc. (% poids / poids): 2%]

Point de fusion : Non disponible. Point d'ébullition : Non disponible. Point d'éclair : Non disponible. Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible. Limites inférieure et : Non disponible.

supérieure d'explosion

(d'inflammation)

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible. Densité relative : Non disponible. Solubilité : Non disponible. Coefficient de partage n-: Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de

décomposition

**Viscosité** 

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou Réactivité

ses ingrédients.

: Le produit est stable.

Stabilité chimique

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se Risque de réactions produit. dangereuses

: Aucune donnée spécifique. Conditions à éviter

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les matières oxydantes Matériaux incompatibles

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition Produits de décomposition

dangereux ne devrait apparaître.

dangereux



## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Carbonate de sodium	DL50 Orale	Rat	4090 mg/kg	-
Triphosphate de pentasodium	DL50 Orale	Rat	3120 mg/kg	-
Métasilicate de sodium	DL50 Orale	Rat	1153 mg/kg	-
Dichloroisocyanurate de sodium	DL50 Orale	Rat	1420 mg/kg	-

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Carbonate de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.5 minutes 100	-
				mg	
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100	-
				mg	
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	50 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500	-
				mg	
Triphosphate de pentasodium	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500	-
				mg	
Métasilicate de sodium	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 250	-
				mg	
Dichloroisocyanurate de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 100	-
				mg	
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 10 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.1 g	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500	-
				mg	
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-

### **Sensibilisation**

Il n'existe aucune donnée disponible.

## <u>Mutagénicité</u>

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Cancérogénicité

## Classification

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

### <u>Tératogénicité</u>

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Triphosphate de pentasodium Métasilicate de	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires Irritation
sodium Dichloroisocyanurate de sodium	Catégorie 3	Non applicable.	des voies respiratoires Irritation
	Catégorie 3	Non applicable.	des voies respiratoires

: Aucun effet important ou danger critique connu.

## Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

FDS conforme au SGH - Canada SIMDUT 2015



## Section 11. Données toxicologiques

## Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur Larmoiement rougeur

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou

irritation rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs

stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité Estimations de la toxicité aiguë

Estimations de la toxicité aigue		
Voie	Valeur ETA	
Orale	3454.6 mg/kg	

# Section 12. Données écologique

### **Toxicité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Carbonate de sodium	CE50 242000 µg/l Eau douce CL50 176000 µg/l Eau douce CL50 265000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum Crustacés - Amphipoda Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
Triphosphate de pentasodium	CL50 300000 µg/l Eau douce CE50 276.61 mg/L Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
Métasilicate de sodium	CE50 33.53 mg/L Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
Dichloroisocyanurate de sodium	CL50 2320 ppm Eau douce CE50 6.24 mg/L Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte Algues - Scenedesmus acutus var. acutus	96 heures 3 jours
	CE50 0.11 ppm Eau douce CL50 0.217 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures



# Section 12. Données écologique

Persistance et degradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.
Autres informations	-	-	-

**AERG**: Non applicable

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.



## Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens : Aucun des composants n'est répertorié.

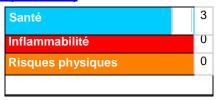
de la LCPE (Loi canadienne

sur la protection de l'environnement)

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### **Hazardous Material Information System (États-Unis)**



Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868. Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Santé

O Inflammabilité

Santé

Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Spécial

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'usager est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classées selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1A	Jugement expert
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Méthode de calcul



# **Section 16. Autres informations**

**Historique** 

Date d'édition : 05/10/2018

Version : 1

Élaborée par : Omnichem

**Légende des abréviations** ETA = Estimation de la toxicitéaiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Le contenu de cette fiche est également valide en espagnol pour couvrir Cuba et en français pour couvrir Haïti